

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NONTRON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2017

Présents : 16 Procurations : 5 Absents : 2 Votants : 21

Madame Sylvie VANDENBOSCH assure le secrétariat de la séance ordinaire et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Mr BOURDEAU, ouvre la séance et propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance du 30 janvier, lequel est adopté à l'unanimité sans observations.

Question 1 : rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Mr BOURDEAU rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement doit être établi après la clôture de l'exercice concerné et présenté pour approbation à l'assemblée délibérante. Il expose les principaux chiffres du rapport du Service d'assainissement collectif. Il note que le nombre d'abonnés diminue et le déplore (1 171 habitants sont desservis) ; que le volume total facturé est en baisse (131 807 m³ contre 142 644 m³ en 2014); le volume journalier maximal de la station est de 1 128 m³. Il observe qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs pour la part collectivité. Une étude de la SOCAMA est en cours concernant le relèvement du débit de la station d'épuration. En 2015 des travaux ont été réalisés sur les réseaux de Gaumondières et de la rue Debidour.

Ce dossier n'appelant pas de débat, c'est à l'unanimité que le Conseil municipal approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2015 du service d'assainissement collectif.

Question 2 : rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Mr BOURDEAU présente ensuite le rapport du SPANC et constate que les recettes du service restent stables mais que le nombre de vidanges de dispositifs est en baisse. 522 installations concernent 1 400 habitants. 16% des installations contrôlées en 2015 seulement sont conformes ce qui signifie une pollution de l'environnement.

Il est rappelé aux élus par Mme LIVERT (services techniques) que 60 installations ont été contrôlées et présentent des problèmes de sous-dimensionnement ou de rejet au fossé.

Mr DUTHEIL souligne qu'en dehors des mutations de biens il n'y a pas de moyen de faire ces vérifications, sauf s'il y a des plaintes.

Mr BOURDEAU indique qu'il faudrait pouvoir faire davantage de contrôles et effectuer des estimations de travaux à faire par les propriétaires.

Mme LIVERT (services techniques) informe les élus que des aides peuvent être accordées si les dysfonctionnements sont avérés.

Mr BOURDEAU souligne que les problèmes viennent surtout d'un habitat ancien et dispersé.

Mr DUTHEIL demande si sur Nontron tout le monde est relié à l'assainissement collectif.

Mr BOURDEAU répond que non, il y a des habitations avec un épandage, mais sur l'assainissement collectif on est presque bon pour l'essentiel car le réseau est séparatif du pluvial. Quelques problèmes subsistent qui ajoutent du volume en plus à la station d'épuration. Il y a des engagements à prendre pour l'avenir mais ce sera peut-être à la CCPN d'agir.

Ce rapport concernant l'activité du SPANC pour 2015 n'appelant pas d'autres observations, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Question 3 : SDE 24 : renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité

Mr BOURDEAU rappelle que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie depuis le 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés d'électricité ont été supprimés. Dans le respect des règles de la commande publique les collectivités locales se sont organisées pour procéder à des appels d'offres et rechercher les tarifs et conditions les plus compétitifs. Un groupement de commande s'est organisée avec cinq syndicats des énergies de l'ancienne Aquitaine réunissant 1 600 membres représentant un volume de consommation de 630 GWh. Nontron a adhéré à ce groupement et a bénéficié ainsi de conditions préférentielles. Les contrats actuels viennent à échéance au 31 décembre 2017.

Mr LALANNE veut cependant souligner le contexte juridique embrouillé dans la mesure où il est proposé une convention plus large que la compétence mentionnée aux statuts et plus large que le simple renouvellement du marché d'électricité car elle porte sur « l'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ». Une clarification est nécessaire et une première rencontre avec le SDE et la CCPN a eu lieu à ce sujet. Toutefois, il y a intérêt à adhérer à un groupement d'achat permettant d'obtenir des conditions préférentielles, aussi Mr LALANNE propose que l'on adhère pour la durée du nouveau marché concernant l'électricité.

A l'unanimité, le Conseil municipal opte pour cette proposition et le renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité.

Question 4 : désignation de représentants titulaire et suppléant à la commission intercommunale des impôts directs

Mr LALANNE expose que chaque EPCI doit instituer une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres dont le président ou un vice-président délégué de l'EPCI. Il précise que ce sont les collectivités qui proposent des membres mais que c'est l'Etat (DDFIP) qui tranche et compose la commission. Actuellement c'est Mr LALANNE, comme titulaire, et Mme DESPOUYS, comme suppléante, qui siègent et il propose de reconduire ces membres.

A l'unanimité, le Conseil municipal, confirme ces propositions.

Mr LALANNE ajoute que la précédente commission a fonctionné car elle a été consultée sur la révision des bases des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux sans avoir été suivie car au final des établissements comme la maison de retraite ont vu leurs charges augmenter et les grandes surfaces ont bénéficié d'une baisse ; les propositions de rééquilibrage du zonage en milieu rural n'ont pas été retenues.

Mr GOURDEAU précise que chaque intercommunalité peut fixer des tranches de chiffre d'affaires et qu'il y a eu des disparités de ce fait pour les petits artisans selon les secteurs où ils se trouvent.

Mr DUTHEIL confirme ces disparités.

Mr LALANNE propose à Mr GOURDEAU de discuter de ces questions avant les prochaines réunions de la commission intercommunale des impôts.

Mr GOURDEAU ajoute que certains artisans paient trois fois plus depuis la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la contribution foncière des entreprises.

Question 5 : projet photovoltaïque

Mr BOURDEAU présente le dossier qui a déjà été approuvé par le Conseil municipal mais précise qu'il faut modifier la décision d'option au régime de la TVA.

Mr DUTHEIL précise qu'à titre professionnel il a reçu la délibération précédente et a relevé que le régime choisi n'était pas le bon. Il préconise d'opter pour le régime réel simplifié.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'opter pour l'assujettissement du budget photovoltaïque au régime réel simplifié de la TVA.

Question 6 : demandes de subventions pour les travaux de sécurisation de la Place Paul Bert et la mise aux normes et la sécurisation de bâtiments communaux

Mr BOURDEAU rappelle que des demandes d'aides ont déjà été présentées et fait l'objet de délibérations le 29 novembre 2016 mais que des modifications sont apportées sur les dossiers de sécurisation de la Place Paul Bert et de mise aux normes et d'accessibilité des bâtiments communaux. Il ajoute qu'il y a eu une rencontre avec le Sous-préfet à ce sujet.

Mr LALANNE précise qu'il y a une « avalanche » de travaux à assumer sur différents bâtiments d'une part et qu'a été mise en place une dotation de soutien à l'investissement local dont on peut bénéficier d'autre part. Il indique que le Sous-préfet n'est pas opposé aux demandes de la Commune mais qu'il a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas aggraver l'endettement de la Commune et montrer une capacité de désendettement. Cependant il y a des situations à assumer.

Mr BOURDEAU évoque la situation de Poperdu où des travaux de sécurité sont nécessaires. Des diagnostics ont été effectués à l'ex-IME où sont les Restos du Cœur et l'Épicerie Solidaire.

Mr DUTHEIL dit qu'il y a de l'amiante à Poperdu et exprime sa réserve quant à investir pour mettre aux normes l'électricité sur des bâtiments vétustes.

Mr BOURDEAU indique que se pose la question de l'extension de la Maison des Sports pour une salle de musculation, et que cela devrait concerner la CCPN, car les clubs sportifs accueillent des publics de partout et l'Haltéro-club accueille beaucoup de jeunes.

Mr LALANNE rappelle que l'APAVE a fait un diagnostic des ateliers et que des mesures sont à prendre. A Poperdu il y a un risque d'incendie d'où une réduction du risque par la mise aux normes de l'électricité. Cependant cette démarche doit être entreprise pour tous les ERP qui présentent des problèmes de sécurité.

Mr BOURDEAU évoque la situation de la salle des fêtes dans laquelle beaucoup de manifestations sont prévues et qu'il est nécessaire de mettre en conformité au niveau de l'accessibilité.

Mr LALANNE rappelle qu'il y a plusieurs problèmes : l'accessibilité avec un programme de plus de 400 000 € sur 5 ans et la sécurité incendie, ce qui a donné lieu à la présentation d'un dossier de demande de subventions.

Mr GOURDEAU remarque qu'une grande partie du budget consacré à cette question concerne la Maison des Sports.

Mr LALANNE indique que sont concernés la toiture d'une part et le sol d'autre part.

Mr LAGORCE précise qu'il s'agit de panneaux amovibles de protection du sol pour les manifestations.

Mr LALANNE ajoute que le chauffage est également modifié.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve les demandes de subventions auprès de l'Etat de la manière suivante :

Travaux de sécurisation Place Paul Bert : 105 034,73 € HT

Demande d'aide complémentaire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 13,5% soit 14 179,59 €

Mise aux normes de l'accessibilité de bâtiments communaux : 121 765 € HT Demande d'aide complémentaire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 33% soit 40 183 €

DETR 2017: 40% sur 121 765 € soit 48 706 € (au lieu de 13 200 €).

Question 7 : compte administratif du budget annexe du service assainissement collectif pour 2016

Mr LALANNE présente le compte administratif qui se conclut par un résultat d'exploitation cumulé excédentaire de 241 946,76 € et un résultat d'investissement cumulé excédentaire de 34 118,11 €. Mais compte tenu d'un besoin de financement des restes à réaliser de 175 176,49 € le report en fonctionnement sur 2017 est de 66 770,27 €.

Il rappelle les investissements réalisés en 2016 avec les réseaux qui étaient à refaire rue Debidour et la réfection de la station d'épuration, une étude diagnostique sur le réseau, inscrite au budget, restant à mettre en œuvre.

Mme DENNERY indique qu'il y a eu une fuite rue Debidour au cours du précédent week-end.

Mr BOURDEAU précise qu'en effet la canalisation d'eau potable a cédé en haut de la rue Debidour et que les services de Suez ont réparé aussitôt le dimanche matin. On va enquêter sur les raisons de cette situation. Le SIDE compétent pour l'eau potable avait été interrogé en préalable à la réalisation des travaux de voirie et avait indiqué que le réseau était en bon état ; un tuyau défectueux a soulevé et déformé la route sur une cinquantaine de mètres.

Le compte administratif du service d'assainissement collectif de 2016 est approuvé à l'unanimité, à l'exception de la voix du Maire qui se retire au moment du vote.

Question 8 : compte administratif du budget annexe du service assainissement non collectif pour 2016

Mr LALANNE rappelle le rôle de la technicienne de la Commune de Nontron et comment est répartie son intervention sur les deux services d'assainissement de Nontron, et sur ceux de Saint-Martial-de-Valette. Il rappelle que le résultat de fonctionnement cumulé d'exploitation de 2016 est excédentaire de 23 963,15 € et le résultat cumulé d'investissement est excédentaire de 11 080 €. Ces chiffres seront reportés sur l'exercice 2017. Il souligne que ce budget ne rencontre pas de problème et qu'il a été envisagé une nouvelle baisse de la redevance à 20 € qu'il faudra évoquer avec l'Entente Intercommunale.

Le compte administratif du service d'assainissement non collectif de 2016 est approuvé à l'unanimité, à l'exception de la voix du Maire qui se retire au moment du vote.

Question 9 : compte administratif du budget principal pour 2016

Mr LALANNE présente les comptes et insiste sur le résultat de fonctionnement du seul exercice 2016 qui n'est positif que de 11 459,93 €. C'est le report antérieur qui porte le résultat cumulé de fonctionnement à un excédent de 224 016, tandis que le solde de l'exercice 2016 en investissement est excédentaire de 60 651,13 € mais avec un report antérieur négatif de 49 505 € ce qui donne un résultat cumulé d'investissement de 11 145 €. Il poursuit en indiquant que le solde des restes à réaliser est négatif de 217 585,53 €, il en ressort donc un besoin de financement de 217 585 €. Au final l'excédent de fonctionnement à reporter sur 2017 n'est que de 6 431 € constituant la faible marge de manœuvre dont dispose la Commune.

Mr LALANNE explique que les dépenses ont été inscrites dans leur totalité, sans les recettes qui n'étaient pas notifiées comme pour la balayeuse ou les vélos électriques. Il insiste sur le fait qu'avec les contraintes que Nontron doit assumer la situation n'est pas couverte avec ces résultats.

Mr LALANNE se réfère ensuite au tableau comparatif avec les précédents exercices, notamment commente l'évolution des charges à caractère général où des efforts ont été faits pour rechercher des économies. Concernant le personnel, il souligne que nous avons un ratio trop lourd et qu'on a essayé d'améliorer la gestion des services avec quelques recrutements succédant à des départs en retraite. On a pu atténuer la charge, mais il n'est pas possible d'aller au-delà.

Sur le chapitre 65, l'indemnité des élus a été abaissée de moitié mais pour le contingent incendie on retrouve une contribution à taux plein qui avait été réduite le temps de la reconstruction du centre de secours. Cette dernière dépense pourrait être prise en charge par la Communauté de communes. Quant aux charges financières, Mr LALANNE évoque le réaménagement des prêts du Crédit Agricole qui prend effet au 1^{er} février 2017 au lieu du 1^{er} décembre 2016 comme prévu initialement. Il rappelle que sans renégociation le remboursement aurait été de 2 960 944 M € de 2017 à 2029, et on va rembourser 2 970 360 € jusqu'en 2035 avec le réaménagement, sachant que l'annuité va diminuer de 2017 à 2029 de 50 à 60 000 € et après 2029 on aura 150 000 € de plus par an comme si on contractait un nouvel emprunt jusqu'en 2035.

Mr LALANNE ajoute que l'endettement reste important avec 6,7 M €. Il précise que la CCPN est également en situation difficile et va aussi envisager une renégociation de prêts.

Mr LALANNE présente ensuite les recettes de fonctionnement constituées essentiellement des dotations de l'Etat et des recettes de la fiscalité locale. Il précise que le produit des impôts est passé de 1,679 M € en 2013 à 1,728 M € en 2014 et que cette progression est due à la revalorisation des bases décidée par l'Etat. En 2017, il indique que la base augmente de 0,4% et qu'elle avait augmenté de 0,9% en 2016. Sur les dotations, la diminution des recettes est programmée pour les communes mais le Gouvernement a décidé de réduire la diminution de moitié (soit pour Nontron environ 35 000 € au lieu de 70 000 €).

Mr LALANNE fait remarquer que ce que l'on gagne par la réduction des charges financières, on le perd par la baisse des dotations. Cependant le dispositif de péréquation reste profitable pour la Commune car cela compense en partie les pertes de dotations.

Mr LALANNE poursuit sur les produits tirés des droits de mutation qui sont fluctuants et liés à l'évolution du marché immobilier en baisse depuis 3 ans.

Mr GOURDEAU veut émettre quelques remarques sur le fonctionnement. En 2015, il relève que le résultat était excédentaire de l'ordre de 250 000 € et que l'on se retrouve avec un résultat de 11 000 € environ au final en 2016 mais sans tenir compte de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt du Crédit Agricole de l'ordre de 276 000 € qui est reporté sur le budget de 2017.

Il ajoute que sur le chapitre 011 des charges à caractère général, s'il y a une baisse de l'ordre de 49 000 € c'est que des charges ont été transférées à la CCPN, on le voit sur les assurances par exemple.

Mr LALANNE acquiesce et précise que des inventaires ont été effectués et des charges transférées.

Mr GOURDEAU poursuit sur les charges de personnel qui ont été atténuées avec le passage de l'agent chargé de l'urbanisme à la Communauté de communes.

Mr LALANNE acquiesce et ajoute qu'on aurait pu rappeler que le personnel progresse en échelons chaque année ce qui a un coût...

Mr GOURDEAU continue en concluant que le résultat s'en ressent mais aussi que beaucoup de travaux en régie évalués à 80 000 € en recettes n'ont été au final que de 12 000 €.

Mr BOURDEAU intervient et précise que l'on a beaucoup économisé et qu'il est difficile de faire moins sauf si l'on mutualise les services avec la CCPN.

Mr LALANNE appelle l'attention sur l'investissement en énumérant les opérations en cours.

Concernant la voirie il y a eu la rue Debidour mais les travaux ont été interrompus au viaduc dans l'attente de la fin des travaux de contournement par le Département.

Pour ce qui est du centre de secours, la prévision a été respectée et l'opération est au niveau comptable presque terminée.

Sur les eaux pluviales, un diagnostic sur l'état du réseau a été nécessaire et cette opération est terminée. Mais les problèmes ne sont pas résolus car pour cela il faut envisager un investissement de l'ordre de 10 M € !

Pour le château, la CCPN a la compétence et un bilan sanitaire du bâtiment a été réalisé avec des propositions d'aménagement. Mais là encore il faudrait investir 2 à 3 M €. La question est quel est le devenir du château.

Concernant l'aménagement du Champ de Foire des subventions sont déjà obtenues mais il a fallu inscrire la totalité de l'opération, prévue en trois tranches, pour 531 000 €. Il reste des recettes à venir.

Sur les bâtiments communaux, des dépenses à hauteur de 161 000 € ont été réalisées essentiellement en faveur des écoles.

Pour la voirie, c'est 180 000 € qui ont été dépensés en travaux.

Mr LALANNE conclut en indiquant que des investissements sont nécessaires mais que cela est difficile avec une si faible marge de manœuvre.

Mr BOURDEAU rappelle que la Commune est toujours à la recherche de subventions pour mener à bien différentes actions, et souligne qu'on est toujours exsangue au niveau des finances. Il remercie els services pour leur travail.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte administratif du budget principal de 2016 est approuvé à l'unanimité, à l'exception de la voix du Maire qui se retire au moment du vote.

Informations diverses :

Mr BOURDEAU rappelle que la tempête a fait des dégâts sur la toiture du château et de l'église (route fermée) et sur plusieurs arbres (chemin de la gendarmerie), des tuiles sont tombées en centre ville.

Par ailleurs il rappelle que sur le projet TEPOS deux demandes d'aide avaient été faites pour la balayeuse et neuf vélos électriques. Il informe que les aides ont été acceptées à hauteur de 80%.

Aussi il indique que des ralentisseurs ont été réalisés à La Maladrerie et que les riverains sont satisfaits.

Par contre il déplore que la vitesse dans la rue du 11 novembre ne soit pas respectée et que ce manque de civisme est remarqué également avec les nouveaux conteneurs semi-enterrés où les gens déposent les déchets autour. A la salle des fêtes il indique que l'on va trouver un moyen de conserver des conteneurs classiques à proximité des cuisines.

Mr LABROUSSE propose qu'on réfléchisse à un lieu de dépôt d'objets que d'autres personnes voudraient récupérer.

Mr LALANNE rappelle qu'on va entamer le travail sur le budget 2017.

Mr BOURDEAU informe qu'il va y avoir une réunion publique sur le projet d'aménagement du Champ de Foire.

Il précise que l'installation des Syriens se passe très bien, les enfants sont bien intégrés à l'école et qu'on a espoir d'accueillir tout prochainement une nouvelle famille.

Mme DENNERY regrette que le parterre créé rue du 11 novembre ne soit pas entretenu.

Mr LABROUSSE exprime sa satisfaction de voir que les référents de quartiers sont très présents au Conseil municipal.

Mr LASTERE demande si les vélos électriques seront opérationnels pour l'été prochain.

Mr BOURDEAU précise qu'il faut que la commission concernée réfléchisse aux conditions d'utilisation.

Mme DESPOUYS indique que ce sera des locations modestes.

Mr BOURDEAU espère que cela va susciter l'achat de vélos électriques par les utilisateurs.

Mr BOURDEAU rappelle que le Trail des Couteliers va bientôt avoir lieu, puis ce sera le festival de la Chevêche et enfin de la journée « A nous les vacances » où le Département propose des animations gratuites pour les enfants.

Mme DESPOUYS informe que la fête foraine aura lieu du 31 mars au 9 avril et sera valorisée par un vide-grenier.

Mr LABROUSSE annonce un concert exceptionnel de jazz à la salle des fêtes le 16 mars.

Mme DENNERY précise que les réservations se font par téléphone auprès de l'association La Rantelle.

Mr BOURDEAU relève que de plus en plus de publicités sont accrochées au mobilier urbain, qu'il a décidé de les faire enlever et de faire dire aux associations qu'il y a des endroits référencés pour cela.

Mr GOURDEAU note que tous les panneaux ont été enlevés à la demande des services préfectoraux mais il s'étonne que le panneau de Super U reste au Champ de Foire.

Mr BOURDEAU répond qu'il l'indiquera au service concerné.

La parole étant donnée au public, il est signalé de gros trous dans la voirie au Puy de Flory et un sanglier mort depuis deux semaines dans un chemin près de la Croisette qui présente un risque sanitaire s'il n'est pas enlevé.

Le secrétaire de séance,
Sylvie VANDENBOSCH

Le Maire,
Pascal BOURDEAU

